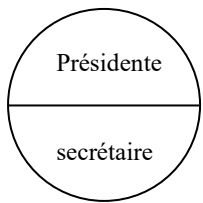


**Livre des délibérations du conseil d'administration
Centre de services scolaire de SAINT-HYACINTHE**



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe, tenue le **mardi 26 octobre 2021**, à 19 h 30, par visioconférence.

Sont présents, mesdames et messieurs :

Arsenault, Julie,
Bellefleur, Cindy,
Bourgeois, Elen,
Brennan, Stéphane,
Caron, Nicolas,
Chaput, Pierre-Luc,
Côté, Daniel,

Fontaine, Daniel,
Ladouceur, Jean-Claude,
Laplante, Daniel,
Ménard, Sylvie,
Moore, Josianne,
Tanguay, Camille.

Avaient prévenu de leur absence, mesdames :

Néron, Line,
Langelier, Chantal,
St-Germain, Karina.

Sont aussi présents, madame et messieurs :

Bédard, Jean-Pierre, directeur général,
Camirand, Daniel, secrétaire général et directeur général adjoint,
Prévèreault, Nancy, directrice générale adjointe.

Sont invités, madame et monsieur :

Girard, Sylvie, directrice du Services des ressources financières,
Soumis, Jean-François, directeur du Service des ressources matérielles.

Ouverture de la séance

M^{me} Julie Arsenault, présidente, procède à l'ouverture de la séance.

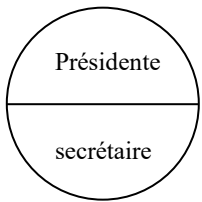
Adoption de l'ordre du jour

M. Daniel Fontaine propose et il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Période de questions

Aucune question.

CA-21-10-16



Livre des délibérations du conseil d'administration Centre de services scolaire de SAINT-HYACINTHE

Bloc de résolution et reddition de comptes

CA-21-10-17

Monsieur Daniel Côté propose et il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 28 septembre 2021 et de prendre acte des rapports de reddition de comptes suivants :

- Rapport annuel du protecteur de l'élève 2020-2021;
- Rapport annuel sur les suspensions imposées au personnel.

Nomination aux comités du conseil d'administration

CA-21-10-18

Madame Josianne Moore propose et il est unanimement résolu de modifier la composition du comité de vérification de la façon suivante :

- Madame Sylvie Ménard est retirée de la liste des membres;
- Madame Camille Tanguay et monsieur Nicolas Caron sont ajoutés à la liste des membres.

Politique 401 – Code d'éthique et de conduite pour les employés du Centre de services scolaires de Saint-Hyacinthe

CA-21-10-19

Monsieur Daniel Côté propose et il est unanimement résolu d'adopter la Politique 401 – Code d'éthique et de conduite pour les employés du Centre de services scolaires de Saint-Hyacinthe, telle que déposée.

Dépôt de l'état financier 2020-2021

M. Jean-Pierre Bédard, directeur général, dépose l'état financier 2020-2021 de même que le rapport du vérificateur externe.

Encadrement budgétaire révisé 2021-2022

CONSIDÉRANT que l'article 472 de la *Loi sur l'instruction publique* stipule que :

Le ministre établit annuellement, après consultation des centres de services scolaires, et soumet à l'approbation du Conseil du trésor des règles budgétaires pour déterminer le montant des dépenses de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette qui est admissible aux subventions à allouer aux centres de services scolaires et au Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal. Ces règles budgétaires doivent être établies de façon à prévoir, relativement à l'allocation des subventions pour les dépenses de fonctionnement des centres de services scolaires, une répartition équitable. [...];

**Livre des délibérations du conseil d'administration
Centre de services scolaire de SAINT-HYACINTHE**

Présidente

secrétaire

CONSIDÉRANT que le *Plan de la relance pour la réussite des élèves et rendre la culture accessible partout* a été reçu du MÉQ à la suite de l'adoption de l'encadrement budgétaire 2021-2022;

CONSIDÉRANT les consultations menées notamment auprès du comité de répartition des ressources et du comité consultatif de gestion;

CONSIDÉRANT la présentation effectuée au comité de vérification ;

Monsieur Daniel Fontaine propose et il est unanimement résolu d'adopter l'encadrement budgétaire révisé pour l'année financière 2021-2022.

CA-21-10-20

Politique 205 – Retrait, suspension, transfert et expulsion des élèves

CONSIDÉRANT le changement à la gouvernance scolaire et la transformation des commissions scolaires en centres de services scolaires;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'adoption du règlement 139 *Règlement de délégation de certains pouvoirs et de certaines fonctions*, la décision liée à une expulsion d'une école ou du Centre de services scolaire appartient au directeur général;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif de gestion (CCG) a émis un avis favorable aux modifications proposées;

Monsieur Jean-Claude Ladouceur propose et il est unanimement résolu d'adopter les modifications à la Politique 205 – *Retrait, suspension, transfert et expulsion des élèves*, telles que proposées.

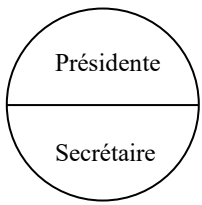
CA-21-10-21

Cession de terrain à la municipalité de Saint-Barnabé-Sud

CONSIDÉRANT que le 3 mai 2017, la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe et la municipalité de Saint-Barnabé-Sud ont signé une promesse d'échange de terrains en vue de la reconstruction de l'immeuble Saint-Barnabé-Sud de l'école aux Quatre-Vents;

CONSIDÉRANT que cette promesse d'échange prévoyait aussi des servitudes réciproques relatives notamment au passage des véhicules scolaires et au stationnement;

CONSIDÉRANT que le 16 mai 2017 la municipalité de Saint-Barnabé-Sud a cédé à la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe le terrain prévu à la promesse d'échange;



Livre des délibérations du conseil d'administration Centre de services scolaire de SAINT-HYACINTHE

CONSIDÉRANT qu'il y a maintenant lieu que le Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe honore les obligations prévues à la promesse d'échange;

CONSIDÉRANT que le terrain à être cédé à la municipalité de Saint-Barnabé-Sud est connu et désigné comme étant le lot # 6 259 424 du cadastre du Québec dans la circonscription foncière de Saint-Hyacinthe et qu'il couvre une superficie de 3 072,4 mètres carrés.

CA-21-10-22 Madame Josianne Moore propose et il est unanimement résolu d'autoriser monsieur Jean-Pierre Bédard, directeur général, à signer les documents relatifs à cette cession de terrain de même que les documents nécessaires à la réception et à l'octroi des servitudes prévues à la promesse d'échange.

Modification à la demande d'ajout d'espace 2021-2022

CONSIDÉRANT que la résolution CA-21-09-06 prévoit que le Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe demande certains ajouts d'espace, notamment l'agrandissement d'une nouvelle école primaire (ajout de 6 classes);

CONSIDÉRANT qu'il ne sera pas possible d'agrandir de 6 classes le nouvel immeuble qui sera construit de façon adjacente à l'immeuble Bois-Joli de l'école Bois-Joli – Sacré-Cœur;

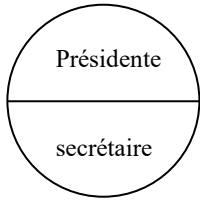
CONSIDÉRANT qu'en conséquence il y a lieu de demander une construction d'école primaire plutôt qu'un agrandissement;

CA-21-10-23 Madame Elen Bourgeois propose et il est unanimement résolu de modifier la résolution CA-21-09-06 afin d'y substituer l'expression « agrandissement d'une nouvelle école primaire – ajout de 6 classes » par « construction d'une nouvelle école primaire ».

Rapport du directeur général

Monsieur Jean-Pierre Bédard, directeur général, rapporte les principaux éléments ayant marqué l'actualité du Centre de services scolaire depuis la dernière séance du conseil d'administration.

**Livre des délibérations du conseil d'administration
Centre de services scolaire de SAINT-HYACINTHE**



Levée de la séance

Monsieur Pierre-Luc Chaput propose et il est unanimement résolu de lever la présente séance.

CA-21-10-24

Présidente

Secrétaire général

